



Compte-rendu de séance du conseil municipal du Mercredi 27 mars 2019 à 20 heures.

Présents : M. Roger REY, Maire, Mmes Michèle ANTOINE, Colette GUILLEMAUT, M. Didier MENETRIER, adjoints, M. Patrick HALTER, Mme Florence RESTELLI, Mme Alice BENICHO-CORDELLIER, M. Jean-Louis LEMARCHAL, Mme Brigitte ROZ-BRUCHON, M. Jean-Claude ROUSSEL.

Absents : Mme Danielle TURBIARZ, M. Georges LAMBERT.

Secrétaire de séance : M. Didier MENETRIER

Procurations : Mme Danielle TURBIARZ donne procuration à Mme Colette GUILLEMAUT, M. Georges LAMBERT donne procuration à M. Patrick HALTER.

1 - Approbation de la précédente séance du 13 février 2019 :

Le compte-rendu du dernier conseil a été adopté à l'unanimité.

2 – Examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion de la commune:

Mr le Maire détaille les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour 2018 ; il ressort un total de dépenses de 678 776,02€ et de recettes de 694 797,30€, soit un résultat définitif en excédent de 16 021,28€.

Après le retrait de Mr le Maire du conseil, Mme Michèle ANTOINE première adjointe propose d'adopter le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018.

Celui-ci est approuvé par 11 voix pour (Mr le Maire ne prenant pas part au vote).

Considérant que le compte de gestion proposé par Mr le Trésorier, pour l'exercice 2018, est en tout point conforme au compte administratif, Mr le Maire propose d'adopter le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3 – Examen et approbation du compte administratif et du compte de gestion de la forêt :

Mr le Maire détaille les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour 2018 ; il ressort un total de dépenses de 94 232,91€ et de recettes de 92 091,12€, soit un résultat définitif en déficit de 2 141,79€.

Après le retrait de Mr le Maire du conseil, Mme Michèle ANTOINE première adjointe propose d'adopter le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018.

Celui-ci est approuvé par 11 voix pour (Mr le Maire ne prenant pas part au vote).

Considérant que le compte de gestion proposé par Mr le Trésorier, pour l'exercice 2018, est en tout point conforme au compte administratif, Mr le Maire propose d'adopter le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

4 – Affectation des résultats :

Pour la commune, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 100 391,07€, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves R1068 en investissement : 84 369,79€

Report en fonctionnement R002 : 16021,28€

Vote à l'unanimité

Pour la forêt, constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 2141,79€, le conseil municipal décide d'un déficit reporté D002 de 2141,79€.

Vote à l'unanimité

5 – Compte-rendu de la commission des finances du 20 mars :

Mr le Maire fait le point sur le compte administratif de 2018 qui vient d'être édité.

Suite à une baisse importante des dotations, dues à un taux d'imposition de la taxe d'habitation trop bas et en vue de ne pas pénaliser la nouvelle équipe municipale qui sera élue en 2020, Didier MENETRIER propose d'étudier les conséquences financières pour la municipalité et les contribuables en cas de hausse du taux communal à 11,8% (taux d'ECLA) au lieu de 8,65% actuellement, en prenant en compte le dégrèvement de l'état (65% en 2019, 100% en 2020).

Il évoque également la possibilité de supprimer l'abattement à la base de 10% , il ressort que l'augmentation du taux communal semble être la solution la plus appropriée tant pour retrouver un niveau conséquent de dotations pour la commune que pour éviter une trop grosse pression fiscale au contribuable.

Monsieur le Maire évoque le dossier habitations considérées comme « ruines fiscales » à savoir que leurs dossiers de réhabilitation n'ont pas été mis à jour au service des impôts, 60 habitations seraient concernées. Une étude sera effectuée sur ce sujet afin d'apporter plus d'équité à la pression fiscale.

Mr le Maire liste les investissements prévus en 2019 dont l'essentiel sera consacré à la restauration de la charpente de l'église Notre-Dame et demande aux élus leurs propositions.

Didier MENETRIER présente une étude faite sur les économies réalisées sur les contrats :

-Téléphonie, internet : environ -1000€

-Extinction de l'éclairage public (0H00 à 5H00) : étude de décembre à mai -1500€, par extrapolation environ -2000€ sur l'année.

6 – Le point sur les travaux,

Rapporteur : Mme GUILLEMAUT

- Réparations diverses à la MAM (plancher d'une chambre)

- Remplacement du verrou du local VTT et de l'atelier du garage
- Vérification des extincteurs avec l'entreprise DESSAUTEL
- Lessivage du mur des WC de l'école
- Curage des fossés rue de Chonay et des Courtillettes
- Aide au montage de l'estrade avec la fanfare
- Pose de panneaux rue du moulin, à l'école maternelle et élémentaire
- Pavoisement
- Rendez-vous à l'atelier pour vérification de la sécurité
- Taille des rosiers et des hortensias
- Pose d'enrobé à froid rue haute et rue du martinet
- Prêt de l'estrade à Perrigny
- Dossier photos pour l'accessibilité de l'église

7 - Le point sur les projets :

Rapporteur Mme Michèle ANTOINE

Passages piétons : après rendez-vous le 26 mars avec Monsieur BENOIT de la société VIASystem et suite à nos réserves émises sur la mauvaise tenue de la peinture, la société reprogramme une intervention courant avril pour la tourne à gauche et trois passage piétons (mairie-salle des fêtes-école).

Maison d'Assistante Maternelle : Suite à une inspection des Services de la PMI , un système de ventilation simple flux sera installé pendant les vacances d'avril.

Eglise Notre Dame/Travaux toiture : Monsieur Bertrand Cohendet, Architecte du Patrimoine nous informe que la remise de l'avant projet définitif puis du DPC devrait en principe pouvoir être effective en courant de semaine prochaine.

Dématérialisation : La commune devra disposer d'un profil acheteur (espace numérique pour dématérialiser la consultation obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2018) et choisir une plateforme. Son coût devra être intégré au nouveau budget : à titre indicatif 1130€ annuels pour le GIP.

Affaire Conliège/ECLA-MOUGIN : Maître Remond, notre avocat nous informe que Madame ROUGET, a été désignée comme médiateur par le Tribunal Administratif de Besançon, suite à la décision prise en décembre 2018 par le Conseil Municipal d'accepter une tentative de règlement à l'amiable.

PLU Modification simplifiée : pour projet d'extension de carrière : Mme Fanny PIERS de la DDT nous indique que cette procédure n'appelle pas de parution d'annonce légale au journal officiel. Le cabinet IAD va donc pouvoir procéder à cette modification.

Accessibilité : Dossier Eglise Notre-Dame : L'église étant inscrite au Patrimoine des Bâtiments Historiques, il est probable que nous devons demander une ou plusieurs dérogations à l'Architecte des Bâtiments de France, l'entrée place du 11 juillet envisagée ne répondant pas aux critères exigés notamment en ce qui concerne la largeur utile insuffisante du battant de la porte.

Chapelle de LORETTE : le dossier étant clos, la réalisation des mains courantes exigées par la Commission devra être programmée.

Auberge de la Vallière : Suite à la réunion du 11 mars 2019 en préfecture, une mise à jour est faite sur l'établissement au regard de la réglementation ERP. Seule reste à réaliser le doublage de la cage d'escalier. L'établissement est autorisé dans l'intervalle à ouvrir provisoirement au public par arrêté d'ouverture provisoire du 20 mars 2019 jusqu'à la fin de l'année 2019.

8 – Augmentation du loyer de la MAM : Le loyer de la MAM passe de 90€ à 120€ au 1^{er} mai 2019.

Le conseil à l'unanimité adopte cette décision.

9 – Délibération pour une subvention « classe découverte » école maternelle :

En accord avec le corps enseignant, Colette GUILLEMAUT propose un montant de 300€. Adopté à l'unanimité.

10 - Synthèse de la qualité de l'eau potable en 2018 :

La qualité de l'eau potable dans la commune est globalement satisfaisante (un seul contrôle négatif sur 7) . Le contrôle de désinfection est à renforcer pour cette année.

11 – Présentation de la convention ONF, VTT Conliège et commune de Conliège :

Une convention est signée entre l'ONF, le VTT Conliège et la commune pour règlementer la pratique du VTT dans la forêt de Conliège : des zones spécifiques et des pistes seront délimitées par une signalétique. Il est demandé aux vététistes de respecter la forêt.

12 – Délibération pour l'achat d'un nouveau véhicule et pour la cession à titre gratuit pour destruction du C15 :

-Achat d'un nouveau véhicule : Jean-Claude ROUSSEL a trouvé sur un site de vente un camion Maxity du même type que celui qui a été volé. C'est une commune de la Meuse qui le vend, avec 30 000km au compteur, il date de 2014 et est en excellent état.

Mr le Maire propose de l'acquérir pour un montant de 21000€.

Après délibération, le conseil, à l'unanimité des présents adopte, cette proposition.

-Cession à titre gratuit pour destruction du C15 : Le Citroën C15 immatriculé 7083 SP 39 propriété de la commune depuis 2004 étant hors d'usage, il convient de le faire détruire par un garage spécialisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette décision.

13 – Délibération pour nomination comme régisseur de l'agence postale communale de Madame Véronique DOURIAUD :

Madame Véronique DOURIAUD vend à l'agence postale divers produits à l'effigie de la commune, ainsi que la réalisation de photocopies. Pour ce faire, il convient de la nommer régisseur.

Après délibération, le conseil adopte, à l'unanimité la nomination de Madame DOURIAUD.

14 – Proposition de cession d'un terrain de Mme GUIROUVET :

Madame Guirouvet a proposé à la commune un terrain situé chemin des 100 marches.

Compte-tenu du nombre de terrain déjà en possession de la commune et de la situation de celui-ci il n'a pas été donné une suite favorable à sa demande à l'unanimité du Conseil.

15 – Renouvellement de la convention avec la SPA pour la stérilisation des chats errant :

Afin de conforter l'action mise en place en 2018 contre la prolifération des chats errants, Colette GUILLEMAUT propose de renouveler la convention avec la SPA en 2019 au même tarif de 400€ pour la stérilisation de 10 chats.

Après délibération, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

13 - Questions diverses :

Immeuble SPIESS : Cet immeuble présentant une toiture fortement endommagée avec risque d'aggravation, pose un problème de sécurité pour les membres de la famille VIVANT qui ont accès à leur garage se situant juste en dessous.

Un nouveau signalement sera fait au propriétaire pour envisager les mesures propres à prévenir ce danger. En cas de non réponse la situation sera de nature à l'ouverture d'une procédure d'arrêté de péril ordinaire.

Mme Monique Bachellier, Présidente de l'Association du Patrimoine Vallée Vallière propose de faire aux enfants de l'école de Conliège une présentation de tous les métiers d'autrefois, ainsi qu'elle le fera aux enfants de l'école de PERRIGNY.

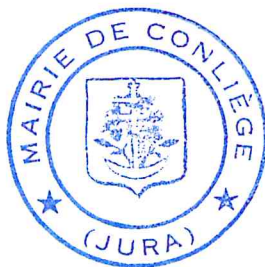
Adhésion à l'association AIR


Monsieur le maire présente les caractéristiques de l'association AIR qui œuvre dans la réinsertion de personnes en difficulté et éloignées du travail. La commune de Conliège ayant déjà fait souvent appel au service d'AIR, il propose de renouveler l'adhésion à l'association. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Concernant la famille ALI AKHTER, Florence RESTELLI demande aux membres du conseil et à tous ceux qui seraient disponibles pour emmener la mère et les enfants du 15 au 30 avril à la maison commune de Lons le Saunier. Mr le Maire propose de faire un appel à solidarité.

Colette GUILLEMAUT informe que le « dauphin » de la fontaine de la place, qui avait été prêté au musée des Forges de Baudin, a été récupéré. Il reste à déterminer le lieu de son installation.

22h10 : clôture de la séance



Le Maire

Roger REY